

Maintenance de divers logiciels informatiques avec la société Berger Levrault

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu d'une délibération en date du 4 juillet 2020, de DOUAI, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

De reconduire les contrats de maintenance des divers logiciels informatique passés avec la Société BERGER LEVRAULT, 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE.

La reconduction concerne les contrats suivants :

N° contrat	Désignation	Montant H.T. pour l'année 2024
NCT081172	Contrat de suivi de progiciels	4 212.77 €
NCT151254	Contrat de suivi de progiciels	3 001.90 €
NCT055556	Contrat de suivi du système d'exploitation réseau	3 201.90 €
NCT081173	Maintenance ORACLE	211.20 €

La durée de reconduction est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date d'échéance du 31 Décembre 2026 avec la possibilité de dénonciation chaque année.

Annuellement, les divers tarifs seront réactualisés selon la formule indiquée à l'article 10 des conditions générales.

Fait à WAZIERS, le 1^{er} Février 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

